8 fevrier

LETTRE
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,
AUX CURÉS ET AUX CONFESSEURS
SÉCULIERS ET RÉGULIERS DE SON DIOCÈSE;

Par laquelle il leur adreſſe la rétractation de l'Auteur du Livre intitulé, l'Eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe ſur la fréquente Communion, *imprimé à Paris, chez Hippolyte-Louis* GUERIN *en 1745.*

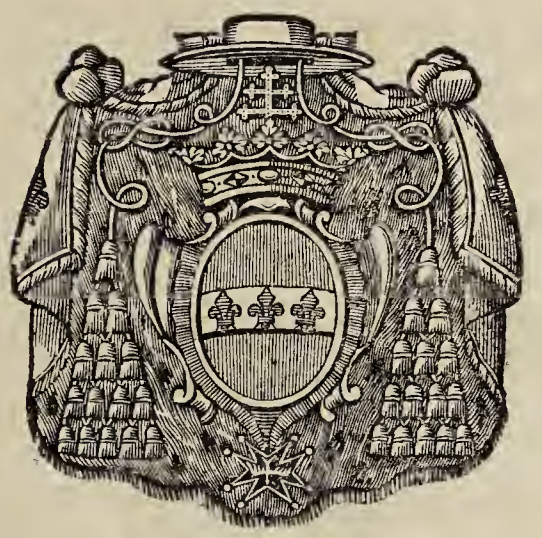

A PARIS,

Chez { CLAUDE SIMON, Pere, Imprimeur de Monſeigneur l'Archevêque, rue des Maſſons, ET CLAUDE-FR. SIMON, Fils, Imprimeur de la Reine & de Monſeigneur l'Archevêque, rue de la Parcheminerie.

AVEC PRIVILEGE DU ROI. 1748.

LETTRE
DE MONSEIGNEUR
L'ARCHEVÊQUE
DE PARIS,
AUX CURÉS ET AUX CONFESSEURS
SÉCULIERS ET RÉGULIERS DE SON DIOCÈSE;

Par laquelle il leur adreſſe la rétractation de l'Auteur du Livre intitulé, l'Eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe ſur la fréquente Communion, *imprimé à Paris, chez Hippolyte-Louis* GUERIN *en 1745.*

NOUS croyons, mes Freres, devoir vous faire part de la rétractation, que l'Auteur du Livre intitulé, *l'Eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe ſur la fréquente Communion*, vient de nous adreſſer.

Peu de tems après que la divine Providence nous eut

appellés au gouvernement de ce Diocèſe, nous examinâmes, de concert avec pluſieurs Prélats, les moyens de prévenir le mal que pouvoit faire cet Ouvrage.

Vous verrez par la Lettre qui contient la rétractation du P. Pichon, qu'on étoit convenu de faire une nouvelle édition, qu'elle étoit même en état de paroître, & qu'elle a été arrêtée par des difficultés que l'Auteur n'avoit pû prévoir.

Dans la crainte qu'on ne lui imputât le retardement de la réparation qu'il devoit au Public, il nous écrivit une premiere Lettre, où il rétractoit tous les endroits de la premiere édition de ſon Livre, qu'on avoit cru devoir changer ou retrancher dans la ſeconde. Comme cette Lettre étoit relative à une édition qui n'a pû avoir lieu, nous n'avons pas jugé à propos de la publier. Le P. Pichon en étant inſtruit nous a envoyé la rétractation que nous vous préſentons aujourd'hui. Nous avons lieu de croire que vous ſerez édifiés de la démarche d'un Auteur qui eſt le premier à condamner ſon propre Ouvrage. L'Egliſe n'eſt jamais plus ſatisfaite que lorſqu'elle voit ceux, qui ſont tombés dans des excès répréhenſibles, en faire le deſaveu public, & prévenir le jugement des Superieurs Eccléſiaſtiques, par celui qu'ils prononcent contre eux-mêmes.

Animés du même eſprit de charité & de condeſcendance, les droits de la Verité étant à couvert, nous ne devons plus penſer qu'à retirer des mains des Fidéles le Livre intitulé, *l'Eſprit de J. C. & de l'Egliſe ſur la fréquente Communion.* C'eſt pourquoi nous vous enjoignons de vous ſervir du pouvoir que vous avez dans le Tribunal de la Pénitence, pour en interdire la lecture à ceux qui ſont ſous votre conduite. Cette précaution nous paroît

d'autant plus ſuffiſante, que nous avons pour Coopérateurs dans le ſaint Miniſtere, des hommes attachés aux maximes de S. François de Sales, & élevés dans la pratique des régles de S. Charles : Régles adoptées par le Clergé de France, & qui par la publication qu'en ont fait nos Prédéceſſeurs, ſont devenues la Loi de ce Diocèſe. Nous ſommes bien aſſurés que conduits par de tels Guides, vous ſerez toujours également en garde, & contre les fauſſes maximes d'une ſéverité outrée, qui tendroient à détourner les Fidéles de la fréquente Communion, & contre les excès d'indulgence & de facilité qui les porteroient à négliger les ſaintes diſpoſitions qu'Elle exige. DONNÉ à Paris en notre Palais Archiépiſcopal, le huit Février mil ſept cent quarante-huit.

✠ CHR. Archev. de Paris.

PAR MONSEIGNEUR,

De la Touche

LETTRE
DU P. PICHON, JESUITE,
A
MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

MONSEIGNEUR,

RECEVEZ avec bonté un Auteur qui a le chagrin d'avoir publié un Livre qui ne fait que trop de bruit.

C'eſt dans votre Diocèſe que le Livre intitulé, *l'Eſprit de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe ſur la fréquente Communion* a été imprimé ; il eſt juſte, MONSEIGNEUR, que ce ſoit devant Votre Grandeur, que j'en faſſe le premier deſaveu public.

Peu de tems après que ce Livre eut paru, mes Superieurs le deſapprouverent, en arrêterent le débit, & ordonnerent qu'on le corrigeât. Pluſieurs grands Prélats, pluſieurs ſçavans Théologiens firent ſur cet Ouvrage de ſages & de judicieuſes obſervations. Dieu m'a fait la grace d'avoir la docilité qui convient à mon état. Je déférai, comme je le devois, aux lumieres de tant de perſonnes reſpectables ; & comme on convenoit que, pour remédier au mal, il étoit à propos de faire une ſeconde

édition de mon Ouvrage, qui rectifiât & fît disparoître tout ce qu'il y a de condamnable dans la premiere, ce travail fut aussi-tôt entrepris.

Vous sçavez vous-même, MONSEIGNEUR, que dès la fin du mois d'Août 1747 cette seconde édition étoit prête de ma part; que revûe par des yeux éclairés, & retouchée par des mains habiles, on m'assuroit qu'elle pouvoit être desormais utile aux Fidéles qui la liroient dans un esprit de religion, & que ce n'est que quelques difficultés que je n'avois pû prévoir, qui en ont empêché l'impression.

Dans la crainte néanmoins qu'on ne me soupçonne d'y avoir mis obstacle, & de tenir encore à des maximes répréhensibles, je déclare ici à Votre Grandeur, (& la supplie de ne point laisser ignorer cette déclaration) que je désavoue le Livre intitulé, *l'Esprit de Jesus-Christ & de l'Eglise sur la fréquente Communion*, imprimé à Paris, chez Guerin, en 1745, que je retracte cet Ouvrage, & que je le condamne de tout mon cœur.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE GRANDEUR,

Le très-humble & très-obéissant serviteur,
PICHON, *Jésuite.*

A Strasbourg, ce 24 Janvier 1748.

Case
Wing
folio
oZ
144
.A1
v.5
no.76

THE NEWBERRY LIBRARY